

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE MÉKINAC

MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

RÈGLEMENT N° P011-UR-2023

RÈGLEMENT DE NOMINATION DE DIVERS
CHEMINS

ATTENDU QUE certains chemins ne sont pas indiqués à la Commission de la Toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil désire que tous les chemins du territoire soient nommés et inscrits;

ATTENDU que l'avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement ont été déposés à la séance du 30 août 2023;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1. Chemin Flanc-Nord

Le chemin situé sur le lot 6 440 536, faisant intersection avec le chemin du Mont-Mékinac est nommé « **chemin Flanc-Nord** ».

Article 2. Rue Durand

La rue située sur le lot 6 524 439, faisant intersection avec la route Ducharme (route 155), est nommé « **rue Durand** ».

Article 3. Chemin St-Joseph

Le chemin situé sur le lot 4 526 518, débutant à l'intersection de la route Ducharme (route 155), longeant entre la rivière Mékinac et le Mont Mékinac jusqu'à la limite de la municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac vers la municipalité des Trois-Rives, est nommé « **chemin St-Joseph** ».

Article 4. 4^e Rue

La rue située sur le lot 4 526 522, débutant à l'intersection de la route Ducharme (route 155), dont une continuité de la 4^e Rue située sur le lot 4 526 558 A et B l'autre côté de la route Ducharme (route 155) et à la limite sud-est du lot 4 526 254, est nommé « **4^e Rue** ».

Article 5. Chemin du Lac-Vlimeux

Les bout de chemin situés sur le lot TNC-STR20, situé à l'ouest, à l'est et au sud du lac Vlimeux, est nommé « **chemin du Lac Vlimeux** ».

Article 6. Chemin du Lac-Fontaine

Le chemin situé sur le lot TNC-STR19, situé au nord et à l'ouest du Lac Fontaine est nommé « **chemin du Lac-Fontaine** ».

Article 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À SAINT-ROCH-DE-MEKINAC
ce 13 septembre 2023**

/s/

**Rita Dufresne
Maire**



**Pierre Beauséjour
Directrice générale et Greffier-trésorier par
interim**

Copie certifiée conforme à Saint-Roch-de-Mékinac, ce 26 septembre 2023



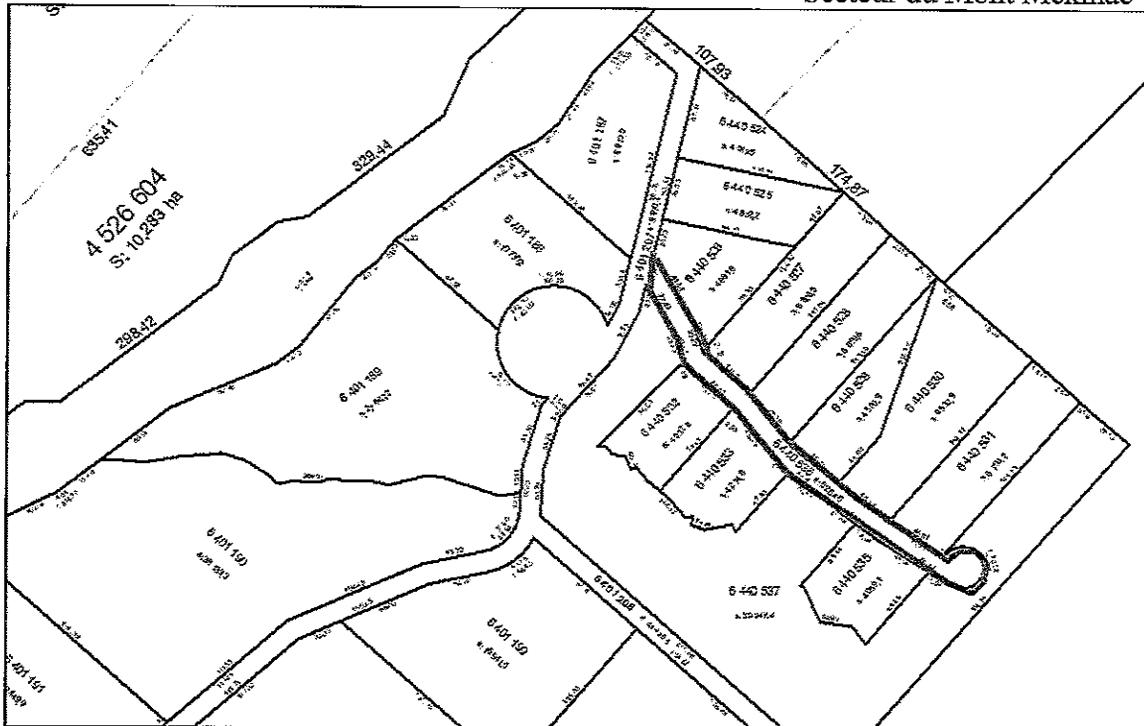
**Pierre Beauséjour
Directeur général et greffier-trésorier intérimaire**

<p>Avis de motion donné le 30 août 2023. Dépôt du projet et adoption le 30 août 2023 Adoption règlement final : le 13 septembre 2023 (résolution 2023-09-189) Envoi à la Commission de toponymie du Québec : le 26 septembre 2023 Réception de l'avis de la Commission de toponymie du Québec : Avis de promulgation : _____ 202__ Modifié le : Abrogé le :</p>

À titre informatif seulement

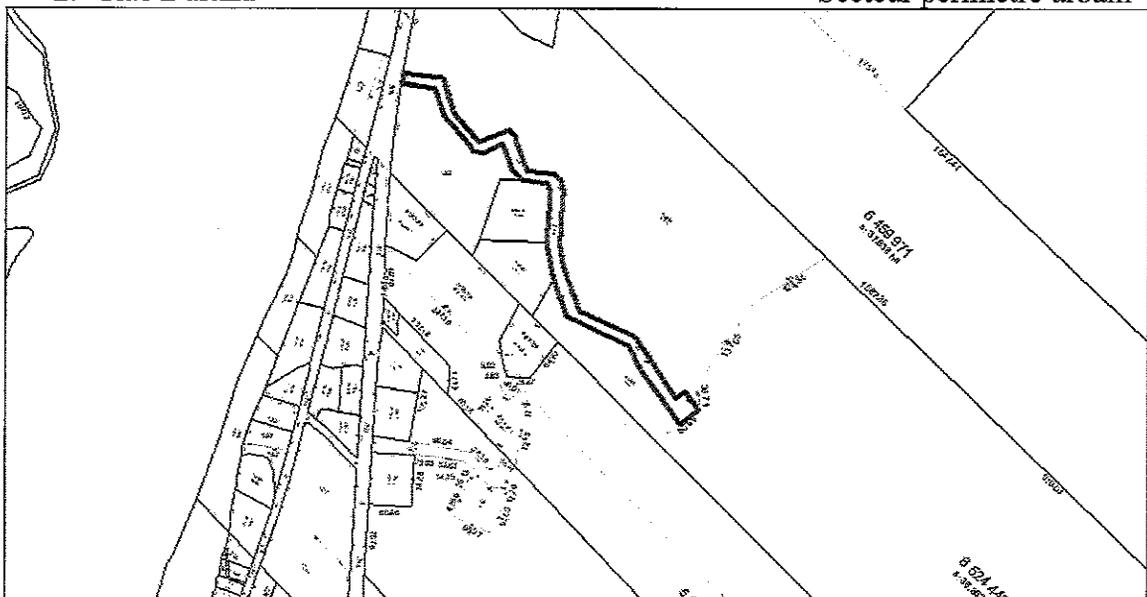
1. Chemin Flanc-Nord

Secteur du Mont Mékinac



2. Rue Durand

Secteur périmètre urbain



3. Chemin St-Joseph

Secteur Mont-Mékinac

